



l'oxygène
à la source

N°082-23

**EXERCICE 2023 – CRITERE DE REPARTITION DES DEPENSES DU BUDGET PRINCIPAL -
ACTUALISATION**

Nombre de membres en exercice : 52 Présents : 34 Représentés : 5 Quorum : 27

**Délibérations
du Comité Syndical
Séance du 3 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix heures et demie, le Comité du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 27 mars 2023, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Séverine MUGNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. Jean-Pascal ALBRAN, Michel BEAL, Pierre BRUYERE, Gilles FRANCOIS, Anthony GRANGER, Gérard GRANGER, Fabienne GREBERT, Michel HAUET, Georges HIERSO, Frédérique LARDET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Philippe MANDEREAU, Benjamin MARIAS, Christian MARTINOD, Patricia MERMOZ, Didier SARDA

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

MM. Jacques DALEX, Philippe PRUD'HOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

MM. Pierre BARRUCAND, Sébastien BRIAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Mme & M. Guy DEMOLIS, Julie MONTCOUQUIOL

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER & USSÉS

Mme & M. Roger DALLEVET, Séverine MUGNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

Mme & MM. Serge FABBIAN, Roland LOMBARD, Colette BELLEMIN, Yohann TRANCHANT,
Cédric VERNEY

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

Mme & MM. Jean-Yves MÂCHARD, Florence POZZO

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Mmes, MM. François ASTORG, Franck BOGEY, Sandrine DALL'AGLIO, Pierre GEAY,
Adrien GUILMAIN, Olivier MOUZIN, Magali MUGNIER, Christophe PONCET,
Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Sylvain STIHLE, Gilles VIVIAN, Philippe
CHAPPET, André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Marc BOUCHET, Yves GUILLOTTE,
Martine VIBERT, Emmanuel GEORGES, Gérard LAMBERT

AVAIENT DONNE POUVOIR

Franck BOGEY à Christian MARTINOD
Magali MUGNIER à Patrick LECONTE
Gilles VIVIAN à Claire LEPAN
Philippe CHAPPET à Philippe PRUD'HOMME
Yves GUILLOTTE à Séverine MUGNIER

PARTICIPAIENT EGALEMENT

Mmes & MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur
Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, Armand PAVOUX, Directeur
Ressources Humaines et Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation
Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA,
Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées
Secrétariat.

EXERCICE 2023 – CRITERE DE REPARTITION DES DEPENSES DU BUDGET PRINCIPAL - ACTUALISATION

Exposé du Président,

Il convient de mettre à jour pour 2023 les données prises en compte pour les critères de répartition du financement des dépenses, concernant les compétences portées par le Budget Principal.

1. Critère « Population et surface bassin versant »

Ce critère de financement est fixé par l'article 12.1 des statuts : il est composé, pour la part comprise dans le bassin versant Fier et Lac, pour 2/3 de la population totale de l'EPCI authentifiée par l'INSEE, et pour 1/3 de la superficie du territoire concerné.

Il concerne l'ensemble des EPCI adhérents à la compétence obligatoire.

Son actualisation pour 2023 se décline comme suit :

Compétences GCE et AG Critère "Population et surface du bassin versant"		Au 1er.01.2023					
	EPCI adhérents	Population totale des communes situées dans le BV (1)	Répartition population	Surface de l'EPCI dans le BV	Répartition surface	Taux de participation 2/3 population 1/3 surface	
GEMAPI - Items 1, 2, 5 et 8 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement 1 - Aménagement bassin hydrographique 2 - Entretien et aménagement cours d'eau, lac, plan d'eau 5 - Défense contre les inondations 8 - Protection et restauration des sites, écosystèmes aquatiques, zones humides et boisements de berges	GA	191 034	78,5%	40 792	43,9%	67,0%	
	CCVT	15 204	6,2%	24 176	26,1%	12,8%	
	CCSLA	12 614	5,2%	11 164	12,0%	7,5%	
	CCFU	8 292	3,4%	2 688	2,9%	3,2%	
	CCPC	2 038	0,8%	632	0,7%	0,8%	
	CCRTS	12 675	5,2%	11 191	12,1%	7,5%	
	CCUR	1 605	0,7%	2 144	2,3%	1,2%	
	243 462	100,0%	92 787	100,0%	100,0%		
	Missions complémentaires dites "hors GEMAPI" - Items 6, 7, 11 et 12 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement 6 - Lutte contre la pollution de l'eau et des milieux aquatiques 7 - Protection et conservation des eaux superficielles et souterraines 11 - Suivi ressource en eau et milieux aquatiques 12 - Animation et concertation (risques inondations, ressource en eau)						

Conformément aux statuts du SILA, ce critère permet de répartir entre tous les EPCI adhérents le solde à financer concernant les actions de la compétence **Grand Cycle de l'Eau**, tant pour celles relevant de la GEMAPI (items 1, 2, 5 et 8 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement), que pour celles n'entrant pas dans le champ de la GEMAPI (items 6, 7, 11 et 12 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement).

Par ailleurs, en application de l'article 12 des statuts, chaque EPCI supporte obligatoirement une part des dépenses d'administration générale du SILA. Par délibération du Comité du 27 juin 2022, le critère « Population et bassin versant » a été retenu pour le financement de ces frais.

2. Critères « Population » - Simple critère et Double critère

Ces critères sont prévus par l'article 12.2.3 des statuts du SILA.

Ils sont basés sur la population totale et les lits touristiques des 2 EPCI du Tour du Lac, qui sont les seuls concernés par le financement des compétences dites « historiques » du budget Principal.

Ces critères permettent de financer les compétences listées au sein du tableau ci-dessous, par des appels de fonds auprès des 2 EPCI du Tour du Lac, la CA du Grand Anancy et la CC des Sources du Lac.

Leur actualisation pour 2023 se décline comme suit :

Compétences LAC Critères "Populations du Tour du Lac"		Au 1er.01.2023				
Simple critère : population totale seule <i>Voie verte & aménagements cyclables ; Sentier PMR du Bout du Lac Interventions générales (Journée Envir'Eau, subv LPO, Asters, Lac en partage)</i>	EPCI adhérents	Simple critère		Double critère (50% simple critère + 50% tourisme)		
		Population totale	Taux applicable	Lits touristiques	QP lits touristiques	Taux applicable
Double critère : 50% pop totale + 50% lits touristiques <i>Activités nautiques secteur concurrentiel ; Sapala ; Sentier du Tour du Lac Lutte dermatite</i>	GA	215 286	93,2%	38 690	76,1%	84,6%
	CCSLA	15 656	6,8%	12 183	23,9%	15,4%
		230 942	100,0%	50 873	100,0%	100,0%

La Commission des Finances a donné un avis favorable le 20 mars 2023.

Les membres du Comité sont invités à approuver les critères de répartition des dépenses ainsi présentés pour l'année 2023.

**- ADOPTÉ -
à l'unanimité**

**Voix POUR : 38
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0**

**Par délégation,
Pascale ABADIE,
Directeur Général Adjoint des Services**

**Mme Séverine MUGNIER,
Secrétaire de séance**

Acte reçu à la Préfecture
Le 19 AVR. 2023
Publié le 20 AVR. 2023

Exécutoire le 20 AVR. 2023
Le Président,
Pierre BRUYERE

SILA
Syndicat
Mixte du
Grand Anancy

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 - 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.